

Dossier guide

Préservation de fertilité

À l'Institut de Fertilité Bretagne Sud - Lorient



Institut de Fertilité
Bretagne Sud

Pôle femme mère enfant
Assistance Médicale à la Procréation (AMP)
Groupe Hospitalier Bretagne Sud
5 av Choiseul - Lorient
02 97 06 92 85

Secrétariat du laboratoire
Ouest Biologie - Biolor
6 rue Louis Guiguen - Lorient
02 97 84 11 00



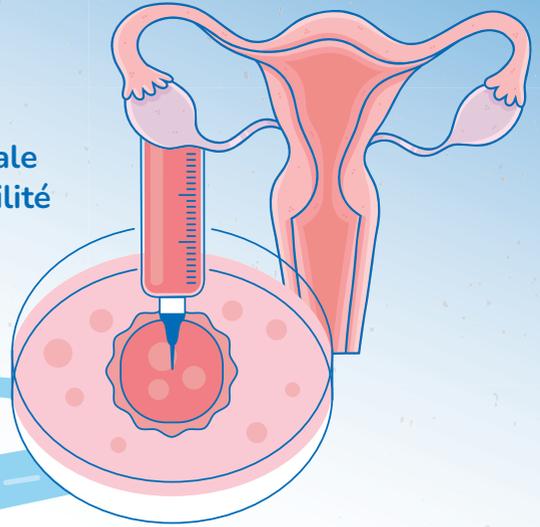
Sommaire

1. Introduction	p3
2. Notre équipe	p4
3. Formalités administratives	p5
4. Prise en charge de l'AMP	p5
5. En pratique : les étapes	p6-9
6. Les complications	p10
7. Plan du parcours de soins	p11



Introduction

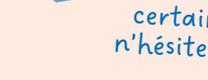
Vous allez bénéficier d'une **préservation de fertilité médicale ou sociétale** à l'Institut de Fertilité Bretagne Sud (IFBS)



Le parcours que vous allez suivre est dépendant de certaines **contraintes médicales** qui peuvent vous paraître lourdes mais dont le suivi rigoureux est un des éléments de la réussite.

Chaque étape est à gagner.

 Si après lecture de ce document, certains points vous semblent obscurs, n'hésitez pas à nous contacter.

 Notre objectif est de faciliter au maximum votre prise en charge. Notre équipe est à la disposition de votre projet parental.

Notre équipe

Gynécologues



Dr Maude
BOURRIQUEN



Dr Marie
SINEUX



Dr Yann
HORS



Dr Faustine
CHERRIÈRE



Dr Amandine
LEREBOURS-
BARBIER



Dr Ariane
DE PITRAY



Dr Margot
QUESNEL

Biologistes

Ouest Biologie - Biolor



Dr Laurent
CLOTTEAU



Dr Martin
ROSSELOT



Dr Bertrand
VALLÉE



Laurence
GUILLAUME



Isabelle
BOULIER

Techniciennes

Ouest Biologie - Biolor

Secrétaires



Mélanie
LE CLANCHE



Gaëlle
LE ROUX



Linda
COURTOUX

Sages-femmes



Sylvie
GALLIC



Agnès
PRIGENT

Psychologue



Virginie KERBIQUET

Endocrinologue



Edwige YOLLIN

Formalités administratives

La programmation de la préservation de fertilité, **ne peut se faire que sur prescription médicale**. Avant la réalisation de celle-ci **vous devez remplir les formalités suivantes** :



Signature des différents consentements éclairés.



Déclaration à l'agence de Biomédecine des données (nominatives ou anonymes).



Protocoles de soins (prise en charge à 100% par la sécurité sociale) à adresser à votre caisse.



Photocopie de la pièce d'identité.

Prise en charge de l'AMP

L'assurance maladie prend en charge à 100% l'ensemble des traitements d'assistance médicale à la procréation. Dans le cadre d'une préservation de fertilité pour raison médicale, les frais de cryoconservation annuelle des ovocytes sont également pris en charge à 100% par la sécurité sociale. En revanche, dans le cadre d'une préservation de fertilité sociétale, la cryoconservation des ovocytes reste à la charge de la patiente (environ 40 euros par an).

En pratique : les étapes à partir de J1



A réception de vos ordonnances

1

Allez chercher l'ensemble de vos médicaments à la pharmacie pour être prête lors du J1 du cycle à traiter.

Le premier jour des règles franches

2



Contacter le service (02.97.06.92.85). N'hésitez pas à laisser un message sur notre répondeur avec vos coordonnées, nous vous recontactons rapidement. **Nous fixerons alors le premier rendez-vous d'échographie et de prise de sang ainsi que le rendez-vous avec l'anesthésiste si besoin** (bâtiment principal de l'Hôpital, plateau de consultation secteur 3, rez-de-chaussée).



Si le J1 tombe un jour férié ou un week-end, merci de vous référer à vos ordonnances et pensez à nous laisser un message ou à nous appeler dès le lundi.

3



Surveillance du cycle

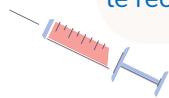
Après le premier monitoring de l'ovulation, la conduite à tenir vous sera indiquée sur l'application « Prescription en ligne », à consulter et actualiser avant 15h. L'application vous informera des prochains rendez-vous de monitoring. En cas de problème, notre sage-femme est disponible pour vous répondre avant 16h.

Si une modification du protocole est nécessaire, un message spécifique vous sera communiqué par le biais de l'application « prescription en ligne ».

4 Le jour du déclenchement de l'ovulation

Lorsque les conditions spécifiques sont réunies lors du monitoring de l'ovulation, le déclenchement de l'ovulation est nécessaire. Notre équipe vous informe **par téléphone** de la conduite à tenir. Nous vous indiquerons le jour et l'heure exacts de l'injection d'**OVITRELLE** et/ou de **DECAPEPTYL**. Les autres traitements de stimulation doivent être arrêtés.

Nous vous préciserons également l'heure de votre entrée à l'hôpital pour le recueil ovocytaire.



5

Le lendemain du déclenchement de l'ovulation

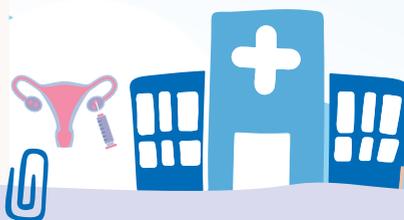
- Pas d'injection.
- Pas d'échographie.
- Pas de prise de sang.
- Douche à l'eau et au savon
- Un ovule de Bétadine par voie vaginale, au coucher.

Le jour du recueil ovocytaire

6

Vous êtes attendue à 7h15, à jeun et munie de votre carte de groupe sanguin, dans le service de l'UCA, au 1^{er} étage du bâtiment principal (ou, si nécessaire, en HDJ au 3^{ème} étage du pôle femme-enfant).

- Le recueil ovocytaire a lieu au bloc opératoire, soit sous anesthésie soit sous hypnose.
- Votre sortie est prévue entre 12h et 14h.



Avant votre sortie, un/une gynécologue du centre d'AMP vous informera du résultat du recueil ovocytaire et vous précisera les consignes pour les jours à venir. La sortie sera alors possible SI ET SEULEMENT SI, vous êtes accompagnée depuis votre départ du service et pendant 24 heures.



Après le recueil ovocytaire

Le plus souvent, la ponction folliculaire est à l'origine d'une gêne pelvienne, de légères pertes sanguines, parfois des douleurs qui doivent facilement céder sous antalgiques habituels (doliprane et spasfon). Ces éventuelles douleurs doivent diminuer dans les jours qui suivent la ponction.

Tout ceci nécessite donc du repos...

En cas de douleurs importantes non soulagées par les antalgiques, de malaises ou de prise de poids très importante, n'hésitez pas à nous appeler (02.97.06.92.85) et éventuellement à aller aux urgences gynécologiques.





La congélation ovocytaire

Avant l'étape de congélation, vos ovocytes seront préparés par les équipes du laboratoire. Tous les ovocytes ayant atteint un stade de maturation suffisant seront congelés. Le biologiste vous informera des résultats définitifs de la tentative par téléphone.

En fonction du nombre de gamètes cryopréservés, une seconde prise en charge peut vous être proposée pour compléter le stock d'ovocytes. Chaque dossier est étudié individuellement afin de proposer la prise en charge la plus adaptée.

Concernant le devenir de vos ovocytes congelés, un courrier vous sera envoyé chaque année afin de connaître votre décision :

- Maintien de la conservation.
- Abandon de la conservation : soit par la destruction, soit par don à la recherche ou à d'autres couples.

Ces choix doivent être exprimés par écrit après un délai de réflexion. Dans le cas où vous optez pour le don de vos ovocytes, vous serez recontacté afin d'en préciser les modalités.

Il est essentiel de répondre à ce courrier et de nous informer de tout changement d'adresse. Sachez que la loi autorise la destruction systématique des ovocytes pour lesquels nous n'avons pas reçu de réponse de votre part au delà d'un certain délai.



La congélation ovocytaire ne permet pas d'assurer un projet parental futur. Le centre d'AMP effectue la congélation et assure la conservation de vos cellules, néanmoins la fécondance de celles-ci ne peut être garantie !

Les complications de la procédure



Le syndrome d'hyperstimulation ovarienne

Il peut survenir plus facilement chez des patientes présentant une réserve ovarienne importante et après déclenchement à l'Ovitrelle.



Prise de poids importante et soudaine



Sensation de ballonnement abdominal rendant douloureux tout déplacement



Vomissements



Voire une gêne à la respiration

= syndrome d'hyperstimulation



Dans de rares cas, le syndrome d'hyperstimulation ovarienne peut provoquer des douleurs au mollet évoquant une **Thrombophlébite du membre inférieur**. Bien que cette situation soit exceptionnelle, elle peut-être grave.



Dès lors, une consultation s'impose soit en AMP, soit à l'accueil urgences qui décidera si une hospitalisation est nécessaire.

Le risque infectieux

La ponction d'ovocytes, comme tout geste chirurgical, expose à un risque infectieux. Cette complication concerne moins de 2% des ponctions d'ovocytes. En cas de fortes douleurs abdominales et de fièvre, une consultation urgente est recommandée.

Cette liste n'est pas exhaustive. Tout événement ou symptôme inhabituel doit être signalé au service d'AMP, qui vous proposera une consultation si nécessaire. En cas de symptômes graves ou préoccupants, rapprochez-vous du service d'urgence le plus proche.

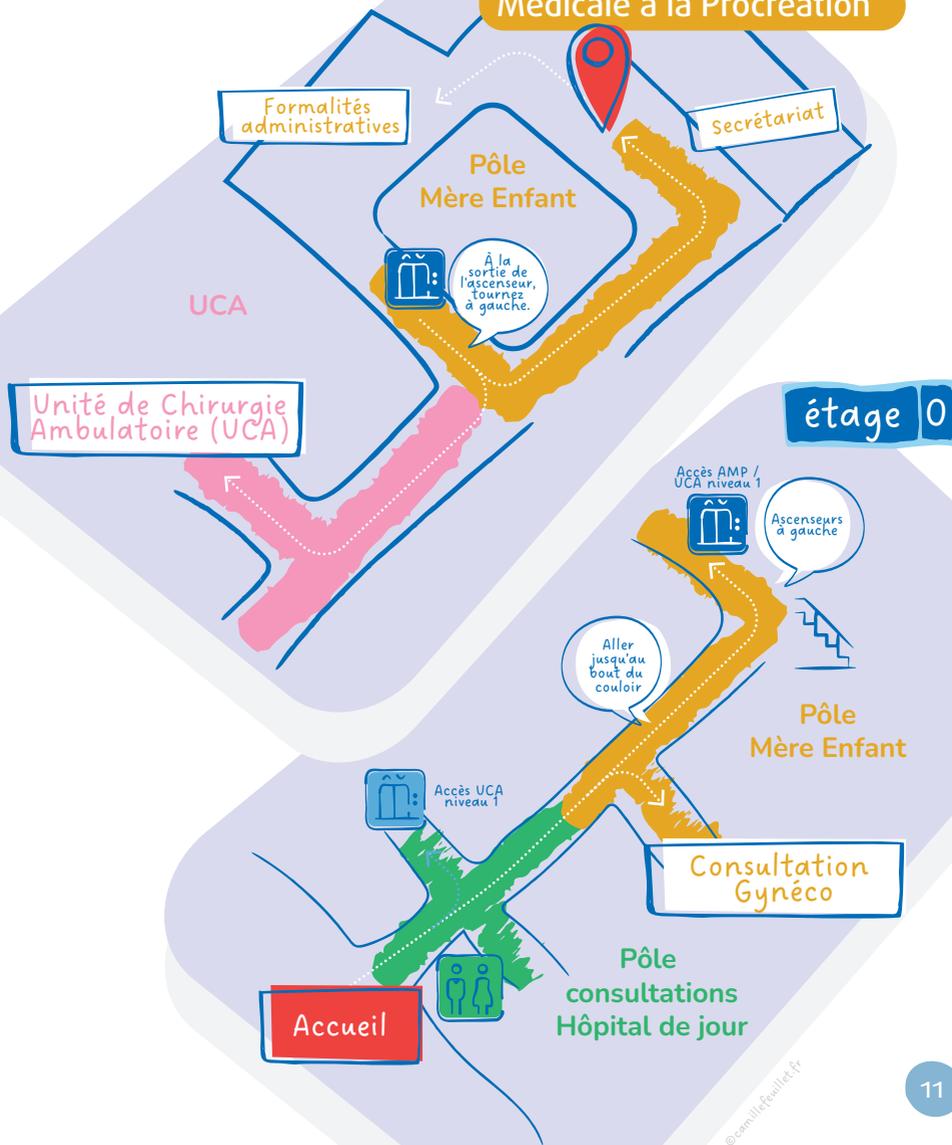
Plan du parcours de soins



Institut de Fertilité
Bretagne Sud

étage 1

Centre d'Assistance
Médicale à la Procréation





Institut de Fertilité Bretagne Sud

Pôle femme mère enfant
Assistance Médicale à la Procréation
Groupe Hospitalier Bretagne Sud
5 av Choiseul - Lorient
Tel : 02 97 06 92 85
Fax : 02 97 06 97 34
www.ghbs.bzh rubrique AMP

Secrétariat du laboratoire
Ouest Biologie - Biolor
6 rue Louis Guiguen - Lorient
Tel : 02 97 84 11 00

Accueil urgences gynécologiques
Pôle Femme Mère Enfant 24h/24
Tel : 02 97 06 90 90

Psychologue
Mme Virginie KERBIQUET
Tel : 02 97 06 92 85

